



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

PLACE DU BICENTENAIRE

Tél : 03/20/84/80/80

FAX : 03/20/84/84/10

contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL 2021/05 T. DU 03 FEVRIER 2021

**PORTANT PROLONGATION DES DISPOSITIONS
DE L'ARRETE 2020/54 T. du 20/11/2020
Interdiction de stationnement et restrictions de circulation
face au n° 74 Route Nationale**

Nous Maire de la Commune de Pont à Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande de prolongation en date du 03/02/2021 de la société SADE TELECOM – Parc de la Chênaie – Rue Charles Darwin – 62320 ROUVROY (demande formulée par Mme Audrey DABROWSKI – Tél : 06.21.08.17.13 (audrey.dabrowski@sade-telecom.fr))

Considérant qu'il y a lieu de prolonger les dispositions de l'arrêté municipal relatif aux travaux de remplacement de cadres et plaques sur le réseau fibre optique (FTTH) pour le compte de France Télécom Orange (face au n°74 Route Nationale)

Considérant que ces travaux nécessitent une restriction de la chaussée et une interdiction de stationnement pour tous véhicules,

ARRETONS

Article 1 : PROLONGATION ET VALIDITE

Les travaux effectués par la société SADE TELECOM étant prolongés, les prescriptions de l'arrêté municipal n°2020/54 T. du 20 novembre 2020 restent inchangées et sont **applicables jusqu'au vendredi 05 mars 2021 inclus.**

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable de la SADE TELECOM à Rouvroy (62320),
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



M. Sylvain CLEMENT